

Entec[®] 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Entec[®] 26

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : EuroChem Agro GmbH
Reichskanzler-Müller-Str. 23
D-68165 Mannheim
Allemagne
Téléphone : +49 621 87209-0
Téléfax : +49 621 87209-101
Adresse e-mail : info@eurochemagro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA
Téléphone:01 45 42 59 59
EuroChem Agro France (24h/24 - 7j/7)
Téléphone:01 77 70 39 33

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Étiquetage selon les Directives CE ()

Information supplémentaire : Selon les directives CE, pas d'étiquetage obligatoire pour la manipulation.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic III , No. 6 (Nitrate d'Ammoniaque group C IV) TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

2.3 Autres dangers

Produit connu, pas de dangers particuliers si les dispositions/indications de stockage et d'utilisation sont observées.

Entec[®] 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais azoté granulé contient:
Nitrate d'ammonium
Sulfate d'ammoniaque
éventuellement composants à base d'oligo-éléments.
1H-Pyrazole, 3,4-dimethyl-,phosphate (1:1)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01- 2119490981- 27-0050	O; R 8 Xi; R36	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 45

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Après inhalation de produits de décomposition: Repos, air frais, secours médical. En cas de risque de perte de conscience, installer ou transporter la victime en position latérale stable. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle.
En cas d'inhalation de poussière d'engrais: Air frais, au besoin aide médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas d'ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, secours médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Lors de la manipulation du produit en cours de décomposition:
Eau (attention, il est nécessaire d'arroser abondamment afin d'arrêter la décomposition thermique)

Entec[®] 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

Moyens d'extinction inappropriés : Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produit sec

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition possible au-dessus de 170 °C. Produits de décomposition thermique: Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniacque.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.
Les eaux polluées résiduelles doivent être retenues et éliminées conformément à la réglementation en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Rincer les restes avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas fumer .
Le produit est incombustible. Cependant, il peut abaisser la température d'inflammation des substances combustibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de toute contamination.
Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage en vrac : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres

Entec® 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

commun	engrais. Stocker à l'écart d'autres produits, en particulier des matières organiques.
Autres données	: En cas de stockage incorrect ou contraire aux règlements durcissement ou désagrégation possible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL Nitrate d'ammonium	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 37,6 mg/m3 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 21,3 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 12,8 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 12,8 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 11,1 mg/m3
PNEC Nitrate d'ammonium	: Eau douce Valeur: 0,45 mg/l Eau de mer Valeur: 0,045 mg/l Valeur Limite Plafond Valeur: 4,5 mg/l

Entec® 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussières respirables: masque de protection contre la poussière.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau de sous-sol.
Les eaux polluées résiduelles doivent être retenues et éliminées conformément à la réglementation en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granuleux

Couleur : différent, selon l'ancrage ou la couleur des matières initiales.

Odeur : presque sans odeur

pH : env. 4, (100 g/l, 20°C)

Hydrosolubilité : en grande partie soluble

Décomposition thermique : Décomposition au-dessus de 170 °C., Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique., Le produit ne risque pas de décomposition thermique auto-entretenu progressive (UN-Test S1).

9.2 Autres informations

Décomposition : Décomposition au-dessus de 170 °C.

Masse volumique apparente : env. 1.000 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ammoniaque lors de l'action de bases.
La formation de produits de décomposition gazeux entraîne une surpression dans les containers hermétiquement fermés.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Substances inflammables et oxydables, substances réagissant acidement, substances réagissant alcalinement.

Entec® 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : A des températures au-dessus de 170 °C, monoxyde d'azote, bioxyde d'azote, oxyde de diazote et d'ammoniaque peuvent être produits.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l, Pas d'information disponible., Non pertinent, la pression de vapeur étant faible., Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 d, NOAEL: > 1.500 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 w, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 w, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50: 422 mg/l, 48 h, espèces variées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50: 555 mg/l, 48 h, Daphnie

Entec® 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

aquatiques	
Toxicité pour les algues	: NOEC: 83 mg/l, 168 h, algues vertes, donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries	: CE 20: > 100 mg/l, 0,5 h, boue activée, donnée non disponible

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Toxicité pour le poisson	: CL50: > 100 mg/l, 96 h, espèces variées
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50: 490 mg/l : CL50: 490 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE50: 1.700 mg/l, autre végétal aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité	: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation	: Une bioaccumulation est peu probable.
-----------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	: Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir., Très probablement pas nuisible de façon aigue pour la faune aquatique.
---------------------------------------	--

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Contacter le fabricant. Vérifier l'utilisation dans l'agriculture.
Emballages contaminés	: Les emballages contaminés sont à vider complètement; ils peuvent être ensuite revalorisés après un nettoyage adéquat.

Entec® 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport par route

ADR

Remarques : Produit non dangereux selon les réglementations de transport routier

14.2 Transport maritime

ADNR

Remarques : Produit non dangereux selon les réglementations de transport fluvial

IMDG

Remarques : Produit non dangereux selon les réglementations de transport maritime

14.3 Transport aérien

IATA-DGR

Remarques : Produit non dangereux selon les réglementations de transport aérien

14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Installations classées (stockage) (France), rubrique(s) n°: 1331, classe III

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36 Irritant pour les yeux.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Autres informations : Formulation entière des symboles de danger et phrases R du chapitre 3:

Entec[®] 26

Version: 3.1

Date de révision: 21.01.2013

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.